REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité-Justice

**Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs**



**Projet d’appui à la décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN**

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°\_08/MOUDOUN/2021**

**Pour le recrutement d’un consultant (firme) pour la mission d’études de faisabilité des projets de marches municipaux et complexe touristique communal dans les villes d’Aioun et Sélibabi.**

1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l’Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d’appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l’intention d’utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat d’**« études de faisabilité des projets de marches municipaux et complexe touristique communal dans les villes d’Aioun et Sélibabi.».**

L’objectif global est de relever le rôle principal des marchés/complexe touristique et leur impact (s’il en a un) sur les activités de commercialisations, en vue d’assurer un espace pour une offre commerciale visant à offrir un espace pour l’amélioration et la diversification des revenus des populations et la valorisation des produits locaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie de l’offre commerciale en dégageant une stratégie opérationnelle et un plan d’action réaliste et pertinent pour leur assurer un développement optimal.

L’objectif spécifique est la réalisation d’études de faisabilité des projets de réhabilitation et l’extension de deux marchés (Aioun) et de construction d’un complexe touristique (Selibaby) retenus dans le cadre des PDC et PIP de ces communes, en concertation avec les parties concernées.

**Pour plus de détails voir les termes de référence (TDR) détaillés de la mission ci-joints**

1. Le Consultant devra être une firme reconnue, spécialisée dans les études de faisabilité de projets commerciaux et marchands.
2. La Cellule de Coordination du Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des villes intermédiaires productives (CCP/MOUDOUN) invite les Consultants (Firmes) éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Les consultants peuvent s’associer, pour améliorer leurs qualifications.
3. Les critères de présélection sont les suivants  l'activité principale et les années d'activité, l'expérience pertinente, les capacités techniques et managériales de la firme. Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas incluses dans les critères de présélection. Les experts clés ne seront pas évaluées au stade de la présélection (**donc les CV ne sont pas demandés**).

Les manifestations d’intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après :

* Capacité technique et managériale de la firme **10 points**
* Expérience générale : **30 points**
* Expérience spécifique **: 60 points**

1. Le consultant retenu aura à mobiliser une équipe comprenant :

**-**Un urbaniste, chef de mission, disposant d’au moins 10 ans d’expériences, ayant une solide expérience dans le domaine des études urbaines et justifiant des connaissances dans les études de faisabilité ;

- Un Economiste, titulaire d’un diplôme universitaire de niveau (bac + 5) en économie, gestion, finance ou diplôme équivalent avec au moins dix (10) années d’expérience en matière de développement local

-Un ingénieur de bâtiment, titulaire d’un diplôme d’ingénieur avec au moins dix (10) années d’expérience dans la programmation d’équipement,

- Un spécialiste dans la gestion des équipements avec une expérience avérée en ingénierie sociale

1. Un consultant (Firme) sera sélectionné suivant la méthode **Sélection fondée sur les qualifications du Consultant,** en accord avec les procédures définies dans le **Règlement de Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d’investissement par la Banque Mondiale, édition du 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.**
2. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 [ou insérer la date de l'édition applicable du Règlement de passation des marchés conformément à l'accord juridique] (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 9h à 16h GMT du lundi au jeudi et de 9h à 12 h le vendredi :

IIot Nasser lot n°173 Ksar Ouest Téléphone : (222) 45 29 06 93 – Fax (222)  45 29 06 01

[ccp@moudoun.mr-ciais@moudoun.mr](mailto:ccp@moudoun.mr-ciais@moudoun.mr)- www.moudoun.mr BP 5150 Nouakchott, **MAURITANIE**

1. Le dossier doit être présenté en français et doit porter la mention « **Manifestation d’intérêt portant** sur les « **études de faisabilité des projets de marches municipaux et complexe touristique communal dans les villes d’Aioun et Sélibabi.**»et comprendra :

Une lettre de Manifestation d’intérêt ;

Une présentation de la firme y compris son organisation managériale

Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;

Les attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération ; et

Un acte de groupement (conjoint et solidaire) le cas échéant.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus ou transmises par voie électronique au plus tard le **30/08/2021 à 12h GMT**.

**LE COORDONNATEUR DU PROJET**